

**Séance Plénière du conseil régional du Limousin
Du 14 octobre 2014**

**Motion relative à la programmation pluriannuelle de suppression de l'usage des
pesticides en région Limousin**

**Présenté par M. HORVAT
Au nom de la 4^{ème} commission**

Considérant les effets reconnus, ainsi que les fortes présomptions, d'effets toxiques, cancérogènes, repro-toxiques et perturbateurs endocriniens des produits pesticides ou « phytosanitaires » chimiques.

Considérant la difficulté, voire l'impossibilité de mesurer les effets « cocktail » de la multiplicité des produits pesticides ou « phytosanitaires » chimiques en usage, et considérant la quantité d'études et publications disponibles et alertant de la toxicité accrue des « cocktails » de produits pesticides ou « phytosanitaires » chimiques.

Considérant la qualité spécifique de la production agricole limousine, la nécessité de maintenir et de soutenir une production agricole riche, diversifiée et à valeur ajoutée forte sur le territoire limousin et d'assurer sa reconnaissance sociétale.

Considérant les avancées déjà engagées par les utilisateurs et les filières.

Considérant la nécessité d'offrir un accueil sécurisé aux usagers des bâtiments et espaces publics.

Considérant l'obligation de santé publique de soustraire nos concitoyens aux risques sanitaires élevés engendrés par l'usage domestique des produits pesticides ou « phytosanitaires » chimiques.

Considérant la généralisation de l'information et de la pédagogie comportant un risque accru de voir se détourner les usagers et consommateurs des productions, produits et lieux associés aux produits pesticides ou « phytosanitaires » chimiques.

Considérant le niveau d'information des utilisateurs de produits pesticides ou « phytosanitaires » chimiques, fragilisant ceux ci pénalement.

Considérant la nécessité d'investir dans la recherche et la compilation d'alternatives applicables, la formation aux usages alternatifs aux produits pesticides ou « phytosanitaires » chimiques, les investissements en matériels et organisations permettant l'usage de pratiques alternatives aux produits pesticides ou « phytosanitaires » chimiques.

Considérant l'esprit des lois, décrets, moratoires, interdictions, plans et schémas appliqués en France et en Europe reconnaissant implicitement la toxicité des produits pesticides ou « phytosanitaires » chimiques.

Considérant les interdictions partielles ou totales décrétées par de nombreux pays dans le monde, risquant de nuire à la reconnaissance de la qualité des productions limousines et à leur exportabilité, ainsi qu'à l'image de la région Limousin.

Le Conseil Régional du Limousin réuni en séance plénière :

décide dès maintenant d'engager une réflexion visant à l'élaboration de plans pluriannuels, d'une durée maximum de 7 ans, visant aux termes des plans, à éliminer, sauf crises sanitaires majeures, les produits pesticides ou « phytosanitaires » chimiques dans les productions agricoles limousines, les bâtiments et espaces publics et dans l'usage domestique situé dans le territoire régional. Ces plans devront dans leur mise en œuvre, et non pas leurs attendus, laisser la libre appréciation des moyens et techniques à leur mise en pratique. Ces plans pluriannuels comprendront des volets :

de recherche, innovation et compilation des alternatives, de formation professionnelle et initiale, des investissements dans les moyens matériels et organisations productifs et alternatifs, de l'animation et de l'accompagnement technique auprès des usagers, producteurs, lycées techniques, forestiers et agricoles ainsi qu'auprès des distributeurs.

Un groupe de travail scientifique, économique, environnemental et social sera constitué dès maintenant.

VOTE A L'UNANIMITE